

La Revue municipale de CONDAT SUR VEZERE



Numéro 14 – Décembre 2014 –

#### Le mot du Maire

En ce début d'année 2015, je me permets de vous présenter au nom du Conseil Municipal nos meilleurs voeux pour vous et vos familles.

Voici un semestre déjà écoulé depuis que vous nous avez accordés votre confiance.

L'équipe municipale a validé le lancement de la 2ème tranche de travaux de restauration de l'église pour janvier 2015, le lancement de la <sup>Sème</sup> tranche d'assainissement ainsi que l'étude de l'aménagement du bourg. Celui-ci fera l'objet d'une nouvelle étude, afin d'intégrer les différentes contraintes budgétaires et réglementaires.

Concernant l'urbanisme, notre commune intégrée dans le projet grand site Vallée Vézère, devra appliquer des orientations urbanistiques homogènes sur toute la vallée Vézère. Le secteur de la Commanderie, inscrit dans un périmètre de protection des monuments historiques (en cours de modification), fera l'objet d'une attention particulière de la part de l'Architecte des Bâtiments de France comme il l'a confirmé lors de sa dernière visite sur notre commune. La révision du POS et sa transformation en PLU ont également été lancées avec des réunions publiques prévues pour le premier semestre 2015.

**L'agenda 21** démarrera avec une première réunion publique prévue le jeudi 5 février 2015 et permettra à ceux qui le souhaitent de participer au projet d'élaboration de développement de notre commune. Cette démarche permettra de mettre en place de nouveaux projets associatifs et collectifs.

L'action municipale ne se limite pas seulement à l'élaboration de projets importants en terme de budget et de travaux. Le conseil municipal, qui se réunit en moyenne toutes les 3 semaines sans compter les réunions des différentes commissions, assure une gestion quotidienne de notre collectivité.

Je tiens à souligner la présence sur notre commune d'un tissu associatif très dynamique. Nous pouvons remercier tous ces bénévoles qui renforcent le lien social en proposant de nombreuses activités, comme vous pourrez le constater dans cette édition.

Dans le cadre de la réforme territoriale engagée par l'état, notre commune fait aujourd'hui partie de la communauté de communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort issue de la fusion de trois communautés de communes. Le premier objectif sera d'harmoniser les compétences et services à la population sur ce vaste territoire comprenant 39 communes et plus de 23 000 habitants.

Toute l'équipe municipale vous invite à participer aux réunions publiques à venir. Vous êtes également conviés à la cérémonie de présentation des voeux qui aura lieu le samedi 17 janvier 2015 à 11 heures.

Bonne Année 2015.



#### L'Église Notre-Dame et Saint-Jean-Baptiste poursuit sa mise en beauté

-----

Depuis plusieurs années, la commune s'est engagée dans une logique de préservation, de restauration et de mise en valeur de son patrimoine architectural. Un des bâtiments les plus emblématiques de nos villages ruraux est sans doute son église. C'est ainsi qu'a été entrepris la restauration complète de l'église Notre-Dame et Saint-Jean-Baptiste de Condat. De lourds et coûteux travaux ont permis de lui redonner l'allure et la dignité qui en font un point fort de notre bourg. Aujourd'hui, après avoir traité les extérieurs et les abords, dans la continuité des engagements pris, il est impérativement nécessaire de réhabiliter l'intérieur de l'église.

Les travaux envisagés vont débuter dès le début de l'année 2015 et devraient se poursuivre jusqu'à l'été, avec pour conséquence, l'interdiction d'accès à l'église pendant toute cette période. Aucun office ne pourra donc être célébré pendant cette période.



MAIRIE DE CONDAT-SUR-VEZERE



## CHANGEMENT HORAIRES D'OUVERTURE

A partir du 1<sup>ER</sup> Janvier 2015

- Lundi et Mardi de 8 heures à 12 h 00 et de 13 heures 30 à 17 heures 30.
- Mercredi et Jeudi de 13 heures 30 à 17 heures 30.
- ➤ Vendredi de 8 heures à 12 heures.

Fermé au public les Mercredi et Jeudi Matins ainsi que le Vendredi après-midi.



Chaque début d'année se déroule le traditionnel repas des aînés qui a pour vocation de rassembler tous les seniors de notre commune autour d'un moment convivial.

Le Conseil Municipal a décidé d'augmenter progressivement la limite d'âge à 65 ans. Ainsi, le 1<sup>er</sup> Février 2015, seront invités les administrés âgés de 64 ans 31 Décembre 2014.

Les personnes de plus de 70 ans, qui n'auront pas pu se déplacer, bénéficieront comme chaque année d'un colis par foyer.



En ce dimanche 6 juillet 2014, Monsieur le Maire accompagné de Jean DEMAISON ont eu le plaisir de souhaiter un très bon anniversaire à Madame DELAGE Marcelle qui était entourée de toute sa famille.

A cette occasion, une composition florale lui a été remise de la part de la Municipalité.

Nous avons l'honneur de vous compter parmi les centenaires de la commune rejoignant ainsi Mesdames ROUSSEAU et BENETEAU.



#### Relancer le pâturage pour lutter contre la déprise agricole

Synonyme de friches et de boisements naturels, la déprise agricole produit de nombreux dommages dans nos campagnes :

- les surfaces agricoles se réduisent,
- des panoramas disparaissent, le paysage s'uniformise,
- le risque incendie s'intensifie
- du bâti remarquable est masqué par la forêt, le petit patrimoine disparaît sous les ronces
- des espèces floristiques et faunistiques caractéristiques des milieux ouverts se raréfient,
- on éprouve par endroits une sensation d'enfermement, voire un sentiment général d'abandon...

#### Une démarche innovante lancée dans le sud Dordogne

Depuis 2011, 4 communes du Sud-Périgord (Campagnac-Les-Quercy, Saint-Pompon, Florimont-Gaumier et Bouzic) se sont mobilisées autour d'une démarche visant à réintroduire des animaux pâturant, notamment des ovins, sur des terrains délaissés par la production agricole et les massif forestiers qui les prolongent ; Ceci afin d'assurer la réouverture du milieu et de réduire le risque incendie.

L'antenne de la Chambre d'agriculture, cheville ouvrière de ce projet aux côtés des communautés de communes, a mobilisé des partenaires financiers (Région, Département, Europe) afin d'acquérir des équipements de pastoralisme, de financer du gardiennage et d'animer le territoire pour permettre une gestion pastorale.

3 éleveurs ovins du Nord Sarladais, fortement mobilisés, ont permis la concrétisation de ce projet en mettant à disposition une partie de leur troupeaux pour démontrer l'impact des animaux pâturant sur le paysage, pendant une phase expérimentale qui s'est déroulée sur 3 campagnes.

Au delà de l'impact visuel du pâturage qui a convaincu de nombreux propriétaires, cette action relance une dynamique sur le territoire :

- Pour les éleveurs ovins impliqués, il s'agit de développer un nouveau mode de production, plus économe en intrants (notamment en céréales) et en foncier. L'utilisation d'une ressource fourragère peu coûteuse permet de conforter leur activité et d'ouvrir la porte à de futurs éleveurs
- Les manifestations organisées autour de cette démarche ont suscité l'intérêt de beaucoup de monde, aussi bien parmi la population locale que chez les estivants. Elles furent des journées festives et très conviviales.
- Le déplacement des troupeaux attire toujours des curieux et des bonnes volontés prêtes à donner un coup de main. La convivialité ainsi créée participe au resserrement des liens entre les agriculteurs, les propriétaires fonciers et tous les acteurs du territoire.

Pour pérenniser la démarche et après plusieurs tentatives d'installation échouées, les communautés de communes ont décidé d'investir dans un outil pour créer des conditions favorables à l'installation d'éleveurs : elle construit bergeries et fromagerie qui seront cédées sous forme de bail à un jeune couple de bergers ; et ces derniers s'engagent à valoriser les zones de déprise regroupées au sein d'une association foncière pastorale libre.

#### Une AFP, qu'est ce que c'est?

L'Association Foncière Pastorale Libre a pour objectif le regroupement de surfaces non entretenues (terrains boisés, landes, friches, ...) dans le but de les valoriser à des fins pastorales. Elle est constituée par des propriétaires volontaires, pour une durée définie collégialement.

L'AFP est maître d'ouvrage d'éventuels travaux d'aménagement (création de layons pour la pose de clôtures électriques mobiles...). Elle confie la gestion pastorale à un éleveur ou une association d'éleveurs par convention pluriannuelle. Les clôtures sont installées peu avant l'arrivée des animaux et retirées après leur départ.

Elle participe à créer une dynamique locale.

#### Quels intérêts pour le propriétaire foncier ? Ce qu'il faut retenir !

- → Je reste propriétaire
- → Je conserve la jouissance de mes parcelles (utilisation de clôtures mobiles retirées après le pâturage), je peux continuer à exploiter mes bois, à récolter des fruits ou des champignons...
- → Je valoriser mon patrimoine foncier
- → Je maintien la qualité paysagère et je réduit le risque incendie
- → J'optimise mon potentiel champignons sur les parcelles boisées
- → Le droit de chasse n'est pas modifié.

#### Une ouverture possible pour les coteaux de la Vézère et du Terrassonnais ?

Nombreux élus, représentant une dizaine de communes ainsi que les deux communautés de communes et le Grand Site Vallée Vézère, se sont réunis le 12 novembre 2014 à la mairie de Condat pour évoquer cette question, en présence de conseillers de la Chambre d'Agriculture et d'un éleveur de Proissans venu témoigner.

Si la démarche a été favorablement accueillie, reste à convaincre les propriétaires et surtout à mobiliser des éleveurs locaux. Une cartographie des zones propices à cette démarche sera réalisée début 2015 avec les communes qui le souhaitent, suivie d'une opération test à caractère démonstratif au cours du printemps.

Dans un même temps une visite des associations foncières pastorales du Lot sera organisée pour le compte des élus, des éleveurs et des propriétaires, afin de bénéficier de l'expérience d'un département qui œuvre depuis plus de 10 ans pour la relance du pastoralisme.



Tout propriétaire intéressé par ce projet est prié de donner ses coordonnées à la Mairie.



#### Qu'est-ce que de carbone?

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un millier de foyers, causant une centaine de décès. Il provient essentiellement du mauvais fonctionnement d'un appareil ou d'un moteur à combustion, c'est-à-dire fonctionnant au bois, au charbon, au gaz, à l'essence, au fioul ou encore à l'éthanol.

#### **Quels sont ses dangers?**

Le monoxyde de carbone est très difficile à détecter car il est inodore, invisible et non irritant. Après avoir été respiré, il prend la place de l'oxygène dans le sang et provoque donc maux de têtes, nausées, fatigue, malaises ou encore paralysie musculaire. Son action peut être rapide: dans les cas les plus graves, il peut entraîner en quelques minutes le coma, voire le décès. Les personnes intoxiquées gardent parfois des séquelles à vie.

#### **Comment éviter les intoxications ?**

Les intoxications au monoxyde de carbone concernent tout le monde. Les bons gestes de prévention aussi :

Avant l'hiver, faites systématiquement intervenir un professionnel qualifié pour contrôler vos installations

Veillez toute l'année à une bonne ventilation de votre logement, tout particulièrement pendant la période de chauffage

#### Que faire si on soupçonne une intoxication?

Maux de tête, nausées, malaises et vomissements peuvent être le signe de la présence de monoxyde de carbone dans votre logement.

#### Dans ce cas:

- 1 Aérez immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres.
- 2 Arrêtez si possible les appareils à combustion.
- 3 Évacuez au plus vite les locaux et bâtiments.
- 4 Appelez les secours.
  - 112: Numéro unique d'urgence européen.
  - 18: Sapeurs-Pompiers.
  - 15: Samu
- 5 Ne réintégrez pas les lieux avant d'avoir reçu l'avis des professionnels présents.

#### Comment obtenir des renseignements?

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

L'Agence Régionale de Santé (ARS) de votre région

Le Service Communal d'Hygiène et de Santé (SCHS) de votre mairie

Le centre anti-poison et de toxicovigilance (CAP-TV) relevant de votre région

Un professionnel qualifié : plombier chauffagiste, ramoneur

#### Sites d'informations:

- ▶inpes.sante.fr
- ▶ prevention-maison.fr
- ► sante.gouv.fr
- ► logement.gouv.fr





#### Nouvelles chaînes TNT

L' Agence Nationale des Fréquences nous informe du déploiement de six nouvelles chaînes gratuites de la TNT en haute définition à partir du <u>21 octobre prochain.</u>



Cet enrichissement de l'offre télévisuelle peut s'accompagner de changement de canaux pour des chaînes existantes de la TNT. Pour continuer à les recevoir, les téléspectateurs devront procéder à une recherche et mémorisation des chaînes.

L'Agence nationale des fréquences (ANFR) contrôlera le bon déroulement des ces opérations. Elle interviendra, si besoin, dans les zones où les téléspectateurs rencontreraient des problèmes de réception.

A cette fin, **un numéro spécial - 0 970 818 818 -** est mis en place par l' ANFR. Il permet aux téléspectateurs de signaler leurs difficultés à l'agence, afin qu'elle intervienne dans les meilleurs délais. (du lundi au vendredi de 8 h 00 à 19 h 00 – prix d'un appel local-)

Toute les informations ont été mises en ligne par l'ANFR à l'adresse suivante :

#### www.recevoirlatnt.fr

et sont reprises à la rubrique "actualités" du site internet de la Préfecture de la Dordogne:

#### www.dordogne.gouv.fr

Nous vous informons également que des aides financières ont été mises en place par l'État pour les téléspectateurs qui ne recevraient plus certaines chaînes existantes à la suite de ces réaménagements. Ces aides, de **120 euros** maximum pour adapter l'antenne ou **250 euros** maximum pour changer de mode de réception, sont accordées sans condition de ressources aux foyers en résidence principale ou secondaire, afin de continuer à capter les programmes qu'ils recevaient avant le 21 octobre.



Depuis le 1er janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles doivent se faire recenser à la mairie leur domicile ou sur le site internet http://www.mon-service-public.fr en se créant un espace personnel.

Munissez-vous des documents suivants: pièce d'identité et livret de famille.

Cette démarche doit s'effectuer le mois de votre seizième anniversaire et dans les trois mois suivants.

A l'issue de cette démarche, la mairie vous remettra une attestation de recensement que vous devez impérativement conserver dans l'attente de votre convocation à la Journée défense et citoyenneté (JDC).

Cette attestation vous sera réclamée, notamment, lors de l'inscription à la conduite accompagnée ou de tous examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Centre du Service National 88, rue du Pont Saint Martial 87000 LIMOGES

**Email**: csn-limoges.jdc.fct@intradef.gouv.fr

<u>Téléphone</u>: 05.55.12.69.92

Ou consulter le site internet : www.defense.gouv.fr (rubrique JDC)

#### LA COLLECTE DES TEXTILES USAGES



La municipalité tient à vous informer que vous pouvez retirer en mairie des sacs pour le dépôt de vos vêtements usagés, de vos textiles, avant de les déposer dans les box.

Nous tenons aussi à vous rappeler qu'il est interdit de déposer des couettes, des traversins et des oreillers.



#### Arrêté 2014233-0001

portant interdiction de l'usage de lanternes volantes sur l'ensemble du département de la Dordogne



Vu le code forestier, notamment les articles L.131-1 et L. 133-1;

Vu le code général des collectivités locales, notamment les articles L 2212-1 et suivants L 2215-1 et suivants :

Vu le code pénal et notamment l'article R.610-5 et les articles 322-5 à 322-10 et 322-15 à 322-18.

Vu le code de l'aviation civile ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu l'arrêté du 3 mars 2006 relatif aux règles de l'air et aux services de la circulation aérienne ;

Vu l'avis des membres de la sous commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie de forêt:

Considérant le caractère non maîtrisable du lâcher de lanternes volantes qui par nature peut s'étendre au delà du territoire d'une seule commune ;

Considérant la capacité des lanternes volantes à provoquer des incendies ;

Considérant la capacité des lanternes volantes à présenter un danger pour la navigation aérienne;

Sur proposition du directeur de cabinet du Préfet de la Dordogne,

<u>Article 1<sup>er</sup></u>: L'usage (mise à feu ou lâcher) des lanternes volantes est interdit sur l'ensemble du département de la Dordogne.

Article 2: Constitue une lanterne volante tout dispositif de type ballon à air chaud fonctionnant sur le principe de l'aérostat.

Note : le terme « lanterne volante » est le terme couramment employé pour un tel dispositif. Mais d'autres dénominations peuvent être utilisées, telles que par exemple, lanterne céleste, lanterne chinoise, skylantem...

<u>Article 3 :</u> Les contrevenants aux dispositions du présent arrêté s'exposent à une amende prévue pour les contraventions de 1ère classe.

Article 4 : Le secrétaire général, le directeur de cabinet, les sous-préfets de Bergerac, Sarlat et Nontron, les maires, le directeur départemental des territoires,e directeur du service départemental d'incendie et de secours, la directrice départementale de la sécurité publique, le commandant du groupement départemental de gendarmerie, le directeur de l'aviation civile sud-ouest, le responsable du l'unité territorial de l'office national des forêts, le chef du service départemental de l'office national de la chasse et de la faune sauvage et tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présente arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat en Dordogne

## **Document d'Information Communal Sur les Risques Majeurs**

#### D.I.C.R.I.M.

#### Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Les différents types de risques majeurs auxquels chacun de nous peut être exposé, sur son lieu de vie, de travail ou de vacances sont regroupés en trois grandes familles :

- → les risques naturels : inondation, tempête, feux de forêts,
- $\rightarrow$  les risques technologiques : d'origine anthropique, ils regroupent les risques industriels, rupture de barrage,
- → les risques de transport de matières dangereuses: par routes ou autoroutes, voies ferrées et par canalisations.

#### Deux critères caractérisent le risque majeur :

*Une faible fréquence* : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes,

Une énorme gravité : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et aux personnes.

Pour en savoir plus: Mairie: 05.53.51.26.61

#### Cadre législatif:

- \* L'article L. 125-2 du code de l'environnement pose le droit à l'information de chaque citoyen quant aux risques qu'il encourt dans certaines zones du territoire et les mesures de sauvegarde pour s'en protéger.
- \* Le décret n° 90-918 du 11 Octobre 1990 modifié par le décret n°2004-554 du 9 juin 2004, relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs, précise le contenu et la forme de cette information.

La Commune a établi son plan communal de sauvegarde (PCS) qui recense tous les risques naturels ou accidentels pouvant toucher notre commune. Ce plan définit également les mesures et actions qui seront mises en œuvre en fonction du risque concerné.

Il a pour but d'assurer la meilleure sécurité possible des personnes et se trouve consultable en Mairie.

Le document joint est une synthèse des risques qui concernent notre commune et rappelle les principales consignes de sécurité à appliquer en fonction des différentes situations.

C'est un document à conserver par vos soins.

En cas d'incident majeur, la Mairie et l'équipe municipale seront à votre disposition pour vous donner toute information nécessaire.



## RISQUE INONDATION DE LA VEZERE

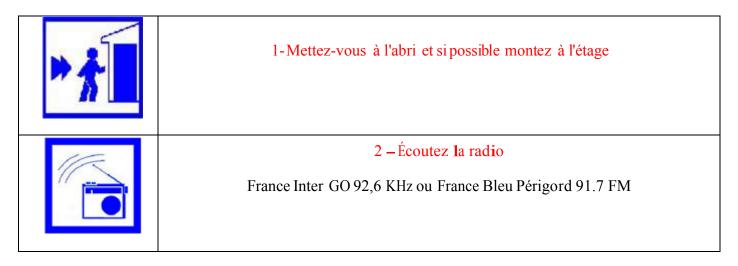
Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone.

#### Consignes de sécurité : CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE EN CAS D'INONDATION

ALERTE: En cas de montées subites du niveau des eaux des cours d'eau, vous serez informés de l'évolution de la situation par l'équipe municipale (téléphone, porte à porte...).

#### Avant l'inondation

Fermez portes et fenêtres, coupez l'électricité et le gaz, mettez en sécurité les personnes à mobilité réduite, mettez au sec les meubles et produits dangereux, préparez-vous à une évacuation éventuelle, prévoyez des équipements minimums (radio portable, lampe de poche, eau potable, couvertures,...). Si vous êtes à l'extérieur, sortez de votre véhicule, éloignez-vous de la zone dangereuse et réfugiez-vous sur un point haut.



#### 3- Suivez les consignes



Coupez l'électricité et le gaz



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours

Vos enfants sont en sécurité, vu la localisation de l'école.

N'allez pas à pied ou en voiture dans les zones inondées, vous iriez au-devant du danger.

#### Après l'inondation

Écoutez et suivez les consignes données par la radio et les autorités Informez les autorités de tout danger observé Aérez et désinfectez les pièces de votre habitation Videz rapidement de leurs eaux les locaux encore inondés Ne rétablissez l'électricité que si l'installation est complètement sèche Chauffez dès que possible



## RISQUE DE RUPTURE DE BARRAGE DE MONCEAUX

En cas de rupture totale ou partielle, il se produirait en aval du barrage une inondation précédée par le déferlement d'une onde de submersion destructrice qui aura les mêmes conséquences qu'une crue de la Vézère mais avec une montée des eaux plus rapide.

En cas d'incident de ce type, les populations concernées seront informées par l'équipe municipale ( téléphone, porte à porte....)

#### CONSIGNES DE SECURITE: CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE POUR VOUS PROTEGER

Les consignes de sécurité sont identiques à celles en cas d'inondation.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école Ne prenez pas votre véhicule



Ne téléphonez pas Libérez les lignes pour les secours

#### RESPECTEZ LES CONSIGNES DONNEES PAR LES AUTORITES



#### RISQUE FEU DE FORET

On parle de feu de forêt lorsque le sinistre se déclare sur une surface d'au moins un hectare à tenant et qu'une partie des étages arbustifs et arborés est détruite.

#### Les réflexes qui sauvent :

Ne vous approchez jamais à pied ou en voiture d'un feu de forêt Ouvrez le portail de votre terrain pour faciliter l'accès des pompiers Fermez les bouteilles de gaz

Fermez les volets, portes et fenêtres de votre habitation Respirez à travers un linge humide

Dans la nature, éloignez-vous, dos au vent



#### **RISQUE CANICULE**

La canicule est une période de forte chaleur. Elle survient généralement lorsque, dans un secteur donné, l'amplitude thermique entre le jour et la nuit s'affaiblit pendant au moins 72 heures consécutives.

#### CONSIGNES DE SECURITE : CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE EN CAS DE CANICULE

Protégez- vous de la chaleur Restez chez vous dans une pièce rafraîchie, volets fermés Humidifiez-vous régulièrement (brumisateur, douche,...) Buvez et mangez régulièrement

Pour les personnes fragiles (âgées ou isolées) : N'oubliez pas de vous inscrire chaque année su le registre prévu à cet effet en Mairie. \( \bigcirc (0553.51.26.61) \)



**ALERTE** 

GRAND

**FROID** 

La vague de froid ou évènement froid a été définie comme un ensemble de jours consécutifs (au moins deux) pendant lesquels les températures maximales restent inférieures à un certain seuil

#### CONSIGNES DE SECURITE : CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE EN CAS DE GRAND FROID

Assurez-vous que votre système de chauffage fonctionne correctement
Limitez au maximum les activités extérieures
Couvrez-vous très chaudement
N'obstruez pas vos bouches d'aération
Pensez à donner régulièrement de vos nouvelles à vos proches
Remettez si possible tout voyage prolongé en automobile



# RISQUE TRASPORT DE MATIERES DANGEREUSES

Le transport de matières dangereuses s'effectue en surface (routes, autoroutes, voies ferrées) ou en sous-sol (canalisations)

Les conséquences d'un accident de transport de matières dangereuses (TMD) sont liées à la nature des produits transportés qui peuvent être **inflammables**, **toxiques**, **explosifs ou radioactifs**.

#### si vous êtes témoin

- ☼ Donnez l'alerte (pompiers 18, police ou gendarmerie 17) en précisant le lieu exact, et si possible le code danger :
- → si il y a des victimes, ne les déplacez pas sauf en cas d'incendie
- → Ne devenez pas une victime en touchant le produit et/ou en vous approchant.
- → Si un nuage toxique vient vers vous, fuyez si possible selon un axe perpendiculaire au vent.

Si l'alerte a été donnée (par les services de secours ou autre) : selon consigne : 1- Mettez-vous à l'abri

Restez chez vous ou rentrez dans le bâtiment le plus proche

Fermez les portes et les fenêtres Arrêtez les ventilations

- 2- Évitez de vous enfermer dans votre véhicule.
- 3- Écoutez la radio

France Inter GO 92,6 KHz ou France Bleu Périgord 91.7 FM



#### Le Tour du Limousin a fait escale en Dordogne

Pour la 2e étape du Tour du Limousin, les coureurs ont parcouru les routes de Dordogne. Le parcours reliait Trélissac à Grèzes, et c'est le français Cyril Gautier qui s'est imposé. Le parcours les fit passer par Condat-sur-Vézère.



#### **Course d'Orientation**

**09 novembre 2014** 





Une course d'orientation comptant pour le classement national a été organisée par la section course d'orientation du Club Athlétique de Cherveix-Cubas,.

Elle a réuni 240 orienteurs venus de toute l'Aquitaine, dont une trentaine de locaux en loisirs.

La municipalité remercie tous les bénévoles, les associations pour leur implication dans ces deux manifestations qui furent un succès.

#### A venir

L'organisation du Festival Cantonal de Pleine Nature qui se déroulera le samedi 4 juillet 2015 à Condat-sur-Vézère.

De ce fait, nous lançons un appel à toute personne, désirant participer au projet, pour venir s'inscrire en mairie soit pour présenter une idée – car toutes seront les bienvenues -, ou bien, soit, simplement, en tant qu'accompagnateur.

# Société Communale de Chasse

#### PERIODE DE CHASSE du 14 Septembre 2014 au 28 Février 2015:

#### ► PETIT GIBIER:

{Faisans, perdreaux, lapins, lièvres, palombes, bécasses et autres espèces d'oiseaux chassables}.

La chasse aux anatidés est interdite sur toute la commune par notre règlement intérieur.

Les lâchers de faisans auront lieu tous les quinze jours soit au total 330 faisans lâchés.

Une centaine de perdreaux ont été lâchés au cours de deux dimanches d'octobre 2014.

Après la clôture de la saison de chasse, dix couples de perdreaux reproducteurs seront mis en place en mars 2015. Pour une bonne réussite de reproduction un piégeage de la sauvagine est donc nécessaire. Pour cela notre piégeur agréé a relativement bien garni son carnet (8 ragondins, 1 fouine, 3 pies, 3 renards dont (8 au cours de battues).

La population de lapins est en légère augmentation, celle du lièvre aurait tendance à s'accroitre.

Quelques palombes ont fait escale dans nos bois, les paloumayres ont eu le plaisir d'en prélever.

Les bécasses commencent à arriver en grand nombre et les mordus de la belle mordorée pourront essayer de surprendre cette espiègle ténébreuse.

#### ► GRAND GIBIER:

Le plan de chasse grand gibier imposé est ainsi réparti :

© 10 sangliers, © 24 chevreuils, © 1 cerf, © 2 biches, © 2 jeunes mâles ou femelles, et soit © 1 biche, soit © 1 daguet, soit © 1 jeune mâle ou femelle.

Au 23 novembre, 4 sangliers ont été abattus. 10 chevreuils ont été prélevés.

Nous avons obligation de respecter le plan de chasse, imposé par la Direction Départementale de l'Agriculture via notre Fédération Départementale des chasseurs, et nous devons prélever un nombre minimum pour chaque espèce d'animal.

Une sanction pécuniaire est applicable en cas de non-respect du prélèvement minimum.

Nous rappelons que, même si nous avons l'obligation de réguler la population de gibier, nous ne sommes pas propriétaires des animaux sauvages et que nous ne pouvons pas être tenus pour responsables des dégâts ou accidents occasionnés hors action de chasse.

#### SAISON CYNEGETIQUE 2014/2015 soit du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 30 juin 2015:

Notre assemblée générale, a eu lieu le 26 juillet dernier. Les adhérents se sont sentis concernés, puisque le quorum a été atteint. Un vote a eu lieu pour renouveler le tiers des membres du bureau. Deux membres sortants se sont représentés ainsi que deux nouveaux candidats, les deux membres sortants ont été réélus ainsi qu'un nouveau candidat. Lors de la nouvelle composition du bureau, un membre a démissionné.

Suite à cette démission, c'est donc l'autre nouveau candidat qui a été coopté, et devra être confirmé à la prochaine assemblée générale.



#### **BILAN DE NOS MANIFESTATIONS:**

Notre poule au gibier a eu lieu le samedi 8 février 2014 à 20 h 30. Les nombreux participants ont pu apprécier la qualité et la qualité des lots. Les chanceux étaient ravis.

Le 8 mars 2014, un repas dansant, pavés de biche a réuni plus de 80 convives, ils ont tous apprécié cette soirée très conviviale, et les danseurs étaient ravis.

Le 28 juin 2014, le feu de la Saint Jean a connu un énorme succès. Chacun a pu apprécier les différentes prestations ainsi que les attractions (grâce à la participation de la municipalité pour le manège).

De l'avis de tout le monde, le feu était énorme (un peu trop) et impressionnant.

Notre traditionnel repas de sangliers à la broche s'est déroulé le dimanche 3 août 2014.

200 convives ont apprécié la qualité de ce repas champêtre, au bord du COLY.

#### **COMPOSITION DU BUREAU:**

Président: Marcel DELPEYROUX, Vice-Président : Jean-Claude JOFFRE,

<u>Secrétaire</u>: Michel MORITZ, Secrétaire adjoint: Maurice BIAU, Trésorier: Michel REGNIER, Trésorier adjoint: Daniel BRUN,

Membres: Jean-Marie GAY, Bruno SAUTET, Raymond REGNIER.

Responsables de l'équipe sangliers et Directeurs de battue: Jacques OLDRATI, Jean-Marie GAY et

Raymond REGNIER.

Responsable de l'entité cerfs, chevreuils et Directeur de battue : Marcel DELPEYROUX.

Responsable de la chasse petit gibier : Jean-Claude JOFFRE et Maurice BIAU.

L'effectif de notre société se compose de 80 nemrods dont environ 39 chasseurs de grand gibier.

Les règles du schéma départemental de gestion cynégétique obligent les chasseurs à porter un vêtement fluorescent de couleur <u>orange</u>. Nous chasseurs, nous sommes maintenant, tous « FLUOS »,

#### **CALENDRIER DE NOS PROCHAINES MANIFESTATIONS:**

Notre <u>poule au gibier</u> aura lieu le <u>samedi 7 février 2015 à 20 h 30</u> dans la salle des fêtes.

Le <u>repas des chasseurs</u> est prévu le <u>samedi 7 mars 2015 à 20 h 30</u> dans la salle des fêtes.

Le feu de <u>la Saint Jean</u> sera allumé le <u>samedi 27 juin 2015</u>, à la plaine des jeux.

A partir de 19 h, des grillades, frites, pâtisseries, café et boissons fraiches vous seront proposées.

Nous envisageons, pour agrémenter votre soirée, de vous proposer les mêmes attractions que celles de l'année dernière. Bal sous les lampions. Ambiance assurée.

Enfin vous réserverez vos places, dès maintenant, pour notre traditionnel repas de <u>sangliers à la broche</u> qui se déroulera le <u>dimanche 2 août 2015 à midi</u>, à la plaine des jeux.

Cinq chapiteaux pouvant abriter 250 personnes seront installés.

En cette période de nouvel an, nous vous présentons nos meilleurs vœux de joie, de bonheur et de santé pour l'année 2015.





## CONTACT Toutes classes et Direction Vanessa BRILLANT 05 53 50 45 20

## Eccle de Condat-sur-Vézère

#### Une école agréable à vivre.

Les effectifs de l'école sont stables, avec 88 élèves inscrits à la rentrée de septembre.
L'équipe enseignante n'a pas changée, Mr BRICHE a en charge la classe maternelle, Mme CLUZEAU la classe des GS-CP, Mme DELROUS s'occupe des élèves de CE1-CE2 et Mme BRILLANT des élèves de CM1-CM2 et de la direction de l'école.

Cette équipe est complétée par Mme LOEHR qui assure la décharge de direction les jeudis et le complément de service des collègues qui travaillent à 80%. A Condat les élèves et les enseignants peuvent se réjouir de travailler dans des conditions très agréables. Chaque classe est équipée d'un Tableau Blanc Interactif, la salle de bibliothèque qui a été refaite à neuf l'an passé, a été dotée de nouveaux équipements pour compléter son aménagement (une dizaine de chaises, des tables et des fauteuils en mousse). D'autres travaux sont prévus pour l'aménagement des salles qui servent à la fois aux enseignants pour faire la classe mais aussi aux activités périscolaires encadrées par des bénévoles. La rénovation d'une partie de la classe maternelle est également envisagée.



### Une année scolaire 2014-2015 bien chargée!

Garderie et Classe maternelle 05 53 51 28 46 Les élèves de maternelle ont été sélectionnés pour participer au Projet artistique départemental Cirque, ils recevront la visite dans la classe d'artistes comme Nathalie Ardillez (danseuse professionnelle) et la troupe CUCICO (trapéziste, clown...). Ils iront au spectacle *Dezelle Opié*. Les élèves de GS-CP iront voir le spectacle *Un nuage sur la Terre*.

Les CE et les CM vivent actuellement un projet technologique « Faire rouler » en partenariat avec l'école des sciences de Terrasson et participeront chaque trimestre au défi math avec les classes de 6<sup>ème</sup> du collège de Terrasson. Bien d'autres projets et sorties sont

Bien d'autres projets et sorties sont prévus cette année scolaire mais il faudra attendre le prochain Condato pour les lire.



#### Association des Parents d'Elèves de CONDAT

Cher(e)s Condatois(es),

Le 30 octobre dernier, une horde de petits monstres s'est abattue sur notre petite ville de Condat.

Après avoir récolté un trésor de bonbons et de friandises, ils ont pu partager leur butin à la salle des fêtes en écoutant des histoires de sorcières.

Nous vous remercions de l'accueil chaleureux et souriant que vous leur avez réservés.



En cette fin d'année, nous tenons particulièrement à remercier toutes celles et tous ceux qui ont, d'une façon ou d'une autre, participé à nos manifestations et nous ont ainsi permis de financer des projets aussi divers que :

- La participation des classes de **CE et de CM** à la journée nationale du« **Parcours du cœur** » en pratiquant, le tir à l'arc, le tir au propulseur, la sarbacane et de l'accrobranche au Last de Trélissac à hauteur de 630, 00 euros ;
- Pour les élèves de la maternelle jusqu'au CP, le spectacle de la troupe des 3 chardons « Anga, fils du feu » à hauteur de 361 euros,
- Pour toutes les classes, le goûter de la galette des rois pour 85,00 euros,
- **Pour carnaval**, à destination de l'ensemble des enfants de l'école, le spectacle « **Snow** »de la troupe du **Théatre du Vertige** pour 200,00 euros et le goûter qui a suivi pour 60 euros,

- La sortie de fin d'année au Vigen **au Parc du Reynou** de la classe de **Petite et Moyenne Section de Maternelle** financée à hauteur de 150,00 euros,
- La sortie de fin d'année de la classe des GS-CP au Château de Castelnaud et au château des Milandes à hauteur de 150,00 euros.

Au total, grâce à votre participation, au gré d'une place à un vide-grenier, d'une consommation à nos buvettes et de la sponsorisation des divers commerçants (que vous pouvez retrouver sur notre plaquette), nous avons pu subventionner les activités des enfants de l'école à hauteur de 1600 euros.

Nous tenons donc à vous renouveler nos remerciements et vous donnons rendez-vous le <u>21 décembre</u> pour le Marché de Noël de CONDAT.

Mais d'ici là, l'ensemble des membres de L'APEC (Association des Parents d'Elèves de CONDAT) vous souhaite de passer de bonnes fêtes et d'ores et déjà une très bonne année 2015..

#### L'APEC

(Association des Parents d'Elèves de CONDAT)

http://club.quomodo.com/apec-condat-24

https://www.facebook.com/ape.condat





#### **ACTIVITES PERISCOLAIRES**

Cela fait deux ans que la Municipalité a mis en place les nouveaux rythmes scolaires.

Les activités proposées aux écoliers de notre commune sont en partie animées par des bénévoles. Il s'agit là d'encadrer les enfants afin de leur faire découvrir, à travers des activités ludiques, des horizons divers et variés.

Cette fin d'année a été clôturée par un spectacle pendant lequel les enfants ont fièrement exposé leurs créations et leurs talents : ils ont proposé à leurs parents : sketches, chants, danse, pièce de théâtre en occitan... Spectacle qu'ils ont préparé durant ce premier trimestre. En parallèle, ils ont aussi participé à des ateliers créatifs : broderie, pâtisserie et objets de décoration, ainsi que : initiation à la langue anglaise, football, activités scientifiques.

Cette réussite est l'oeuvre des parents, des retraités et des associations qui ont donné de leur temps, de leur compétence, de leur patience et surtout de leur passion. Un grand merci à tous.

Si vous souhaitez rejoindre cette équipe d'encadrants, sachez que vous serez les bienvenus

même ponctuellement.











Je commencerai par avoir une pensée pour Monsieur LABATUE Jean-Maurice qui nous a quittés.

Monsieur LABATUE a été secrétaire et un membre actif de l'Amicale des Pêcheurs durant de très nombreuses années « je l'y ai toujours vu ». Alors, un dernier adieu « pépé LABATUE ». Trouvez-nous des bons coins de pêche là où vous êtes.

#### ETANG DE REPRODUCTION

Vidangé le 19 Mai, le 1<sup>er</sup> étang a produit 159 brochetons de 10 cm. Le 22 Juillet, 110 brochetons de 15 cm et 9 géniteurs de 50 à 95 cm sont sortis du 2<sup>ème</sup> étang. Ils ont rejoint la Vézère et les gardons l'Etang de pêche (photo 1).

Bravo à BARRY Régis, GENESTE Jacques et les bénévoles.

#### ENDURO CARPE SUR LA VEZERE

Du 28 Août au 31 Août, notre 11<sup>ème</sup> enduro a réuni 23 équipes de 2. 21 coupes de prises pour un total de 162 kg 410. La plus grosse 11 kg 120 mais aussi 6 silures de 60 à 115 cm, 23 barbeaux de 30 à 50 cm (photo 2)

1<sup>er</sup>: VALENTIN Pierre – CARRE Sylvain: 6 carpes pour 34 kg 420

2<sup>ème</sup>: BARRY Thibaut – GAILLARD Clément: 3 carpes pour 28 Kg 420

3<sup>ème</sup> GUILHERME Mike – BRU Thomas : 3 carpes pour 21 Kg 240

L'enduro, c'est fini autour d'un buffet froid préparé par Mr et Mme DELAGE Christian et très apprécié par les convives.

Bravo à ROY Cédric, CHOZAS Frédéric, MANDRAL Arnaud et les bénévoles.

#### **ALEVINAGE VEZERE**

- Le 17 octobre, 1000 black-bass de 8 cm,
- Le 20 novembre, 100 brochetons de 15 cm et autant de black-bass de 10 cm (photo3)

Tous ces poissons ont été donnés par la Fédération de Pêche de la Dordogne.

Merci à MANDRAL Quentin et Isabelle pour m'avoir aidé à les mettre dans la Vézère.

#### NETTOYAGE DES BERGES DU COLY

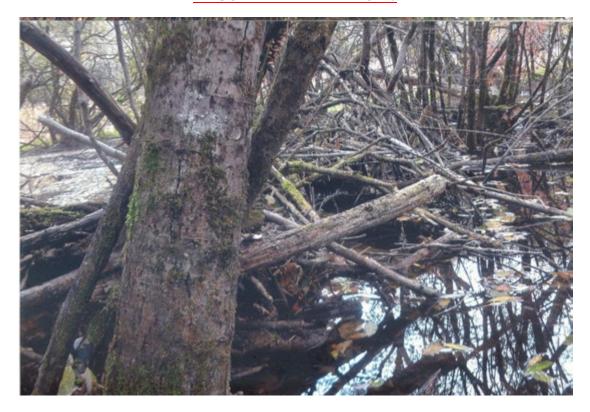
Les 20 Septembre, 11 Octobre, 08 Novembre et 06 Décembre de 8 heures à 12 heures, les membres de l'Amicale ont nettoyé les berges du Coly malgré un affichage dans les commerces de Condat. SEUL, Monsieur TEYSSOU fut intéressé pour venir aider les bénévoles. MERCI lui.



Bravo à LAJUGIE Jean-Pierre, VALENTIN Franck et les bénévoles.



#### LE COLY MERITE-T'IL CA?



**PROJET** 

- la calle à bateaux (pêche, canoë, pompier) verra le jour mi-juin 2015,
- l'accès pompiers, l'aménagement de la fontaine de la Machonie et la remise en eau du bras mort sont en recherche de financement.

#### ASSEMBLEE GENERALE

Le 17 Janvier 2015 à 17 heures à la Salle des Fêtes de CONDAT-SUR-VEZERE.

Le Président,

MANDRAL Eric.





Après la rentrée scolaire, voici la rentrée footballistique 2014/2015 du CFC qui s'annonce très encourageante et palpitante avec les 3 équipes seniors district, l'équipe A en promotion de 1er division, l'équipe B en promotion de 2eme division, l'équipe C en 3eme division, l'équipe féminines en entente avec Salignac en championnat d'excellence; équipe foot loisirs reprend du service avec ses vétérans toujours aussi jeunes.

Justement, n'oublions surtout pas les jeunes footballeurs qui sont la relève du CFC. Les débutants (U7 ans et U9 ans ) sont 2 à 3 fois plus nombreux que l'année passée. Le CFC sera représenté dans toutes les catégories district (U7,U9,U11,U13,U15,U18 ans) en entente pour la catégorie U15 avec Villac. Il est important que l'effectif des jeunes s'étoffe afin d'assurer sereinement l'avenir du club et ses valeurs.

Et c'est à nous dirigeants, bénévoles, entraîneurs, joueurs, parents et supporteurs, d'inculquer ces valeurs (respect,union,solidarité,communication,ambition) qui font la force d'une association. Et ces valeurs (déjà prônées par mon prédécesseur) sont source de bons résultats sportifs et d'intégration de nouveaux joueurs. Saluons d'ailleurs l'arrivée de ceux-ci parmi nous, saluons aussi les joueurs et bénévoles qui ont rejoint le bureau des dirigeants (l'effectif de l'équipe dirigeante n'est pas exhaustif, les bonnes volontés sont les bienvenues!), merci aussi aux sponsors qui nous soutiennent.

Le CFC souhaite également développer ses infrastructures qui devient indispensable pour la bonne tenue et progression du club (Le CFC compte plus de 185 licenciés, 14 équipes engagées en championnat district) notamment un projet d'agrandissement de nos vestiaires et club house est à l'étude avec la commune, qui nous soutient pleinement tout au long des saisons.

La saison s'annonce donc sous les meilleurs auspices, faisons toutes et tous qu'elle soit bonne et gardons tous un bon esprit d'équipe.

Allez le CFC Le président Sébastien Mouneix





## Atelier Occitan de Condat Animations



L'association « CONDAT Animations » propose à Terrasson-Lavilledieu un atelier de chant où l'on chante des chansons de tradition orale des divers « pays d'Oc » de France.



#### 1- Atelier chant:

Cet atelier est animé par **Félicie VERBRUGGEN**, chanteuse et musicienne bien connue pour ses interprétations de chants et mélodies de nos régions, qui aime faire vivre et revivre la musique traditionnelle sous toutes ses formes.

Vous y trouverez une utilisation de la voix chantée peu commune et accessible à tous (!!) en chantant un répertoire également peu commun et surtout peu connu.

Vous y partagerez des chansons en occitan de transmission orale de la Dordogne, du Limousin et de toute la France méridionale encore en grande *partie occitanophone*: berceuses, chants de Noël, chants à danser, à répondre, d'amour ... Des chansons mises au goût du jour et arrangées pour être chantées à 1, à 2, à 3 voix, que vous apprendrez d'oreille (avec support de partition, si vous lisez la musique).

L'inscription est ouverte à tous ceux qui ont envie de se réunir pour chanter à plusieurs et en occitan. La participation ne nécessite aucune connaissance musicale particulière. Adhésion annuelle 40€ pour les adultes (gratuit pour les enfants).

Les ateliers ont lieu les 2e et 4e <u>mercredis</u> de chaque mois de 18h à 19h30 (sauf vacances scolaires) à la Maison du Temps Libre, Place Delbos, TERRASSON

Rens. + inscription : <u>condat.animations@orange.fr</u> Tél : <u>09 82 49 30 22</u> (boîte vocale - réponse garantie)

#### 2-Atelier de danse :

Un fois par mois, le 3<sup>ème</sup> vendredi à partir de 20 h 30 (scène ouverte pour les musiciens) à la salle des fêtes de Condat sur Vézère se tient un atelier danse. Tous niveaux (confirmé et initiation pour les débutants). A dhésion annuelle 10 euros.

Contact: Myriam ROUDIER 06.29.30.67.00

#### 3- Atelier de langue d'Oc:

L'objectif de cet atelier est de permettre de redécouvrir la langue d'Oc (notre patois) et la culture occitane en général présente sur notre territoire depuis le 12 ème siècle. L'apprentissage de l'occitan permet de mieux appréhender les autres langues romanes. Cet atelier est gratuit, ouvert à tous, tous les quinze jours le vendredi à 18 h 00.

Contact: Hélène LASTERNAS 06.32.72.59.44 Patric CHOUZENOUX 06.72.74.28.30



#### **Naissances**

Lola CAUZIT née le 17 Janvier 2014

Morgan, James, Maël PIERRARD né le 29 Janvier 2014

Alexielle, Ambre, Zoé ELIOU née le 27 Février 2014

Lylou, Léonie FLAHAUT née le 26 Août 2014

Louison, Jacotte, Catherine DEMEURISSE née le 05 Novembre 2014

Linélie, Marcelle, Suzanne ROSA-SENTINELLA née le 12 Décembre 2014

#### **Mariages**

Jean Pierre HENRI & Bernadette, Solange GUILHEM le 21 Juin 2014 Raymond DOUCET & Ginette, Florence TILTMAN le 20 Décembre 2014



#### **Décès**

Jeanine LACOSTE veuve DELPEUCH le 08 Janvier 2014
Jane Marcelle Marthe ALLEREAU veuve VEYSSET le 02 Mars 2014
Adèle Marguerite BARUFFOLO veuve CAHU le 30 Mars 2014
Aldo PANAROTTO LE 08 Avril 2014
Robert NADAL le 18 Avril 2014
Louis KOTARSKI le 30 Avril 2014
Ginette Jeanne PAROIX veuve LANSALOT le 12 Mai 2014
Elie LESCURE le 13 Juin 2014
Edmond JASCHINSKI le 29 Juin 2014
Didier LACOSTE le 16 Juillet 2014
Jean Maurice LABATUE le 1er Octobre 2014



#### Bientôt CONDAT SUR VEZERE sur le net

Un nouveau projet est à l'étude actuellement et devrait se concrétiser très prochainement : la création d'un site Internet dédié à notre commune.

Ce site aura pour vocation de relater la vie communale.

Les associations auront une place réservée pour faire connaître leurs activités, tout comme les artisans, commerçants, loueurs etc.

« Nos objectifs : faire mieux connaître et promouvoir les entreprises condatoises, au niveau local et au-delà : donner le réflexe et l'envie de consommer local. »

Encore un peu de patience (pour certains) et de travail (pour d'autres) avant de voir sur nos écrans, le site consacré à Condat Sur Vézère, aux Condatoises et Condatois.

## Artisans – Micro entrepreneurs - commerçants – loueurs en meublés de la commune

Nous vous invitons, si vous souhaitez figurer sur ce site Internet ainsi que dans le livret d'accueil distribué à tout nouvel arrivant, à nous faire passer vos coordonnées, logos etc. Formulaire de contact : Nom : Adresse : ..... Téléphone : ...... Mail:..... Description de votre activité :

#### Vous pouvez déposer vos coordonnées

- → soit en mairie sous forme papier,
- → soit par mail brunobriche@orange.fr



#### **AGENDA 21**

#### Un outil de développement durable pour notre commune

Véritable projet transversal mondial du développement durable, issu du sommet de l'environnement de Rio de Janeiro en 1992, le **plan d'action pour le XXIéme siécle**, communément appelé **Agenda 21** est la seule action de proximité accessible à chacun.

C'est ainsi qu'à chaque niveau de collectivité, revient la responsabilité d'élaborer, et de mettre en œuvre, pour son territoire, un programme d'action répondant aux principes de l'Agenda 21.

#### Qu'est-ce que le développement durable ?

Outre les finalités environnementales, de préservation de la biodiversité, de la protection des milieux naturels et de la bonne gestion des ressources, bien connues de tous, il nous faut mettre en avant les aspects liés à l'épanouissement de l'être humain, à la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations, ainsi qu'à la dynamique de développement économique responsable.

S'il est important que soient partagés un langage, une méthode et des objectifs communs, il appartient bien sûr à chaque territoire, en partant de ses spécificités culturelles, géographiques, économiques, sociales et sociétales, de trouver son propre chemin pour progresser vers un développement plus soutenable, dans l'objectif de construire, pour tous, un avenir solidaire.

La force de la démarche de reconnaissance d'un agenda 21 est que les propositions et les options finales ne viennent pas « d'en haut » et ne sont pas l'expression d'une politique, aussi bonne soit-elle, de quelques-uns. C'est un **ENGAGEMENT DEMOCRATIQUE PARTICIPATIF** auquel nous sommes tous associés en tant que citoyen concerné.

Notre commune de Condat-sur-Vézère s'est engagée sur cette voie, avec le soutien de l'Association **Notre Village Terre d'Avenir** afin de mener à bien des projets – VOS PROJETS – à court et long terme.

A cet effet, une première réunion publique se tiendra le

#### Jeudi 5 février 2015

A 20 heures Salle des fêtes

Pour une présentation et un diagnostic

Venez nombreux. Les acteurs, c'est Vous!

#### **QUICHET UNIQUE – VALLEE DE LA VEZERE**

#### QU'EST-CE QUE LE QUICHET UNIQUE ?

Instance initiée en 2013 dans le cadre du projet Grand Site Vallée de la Vézère.

#### PUBLIC CONCERNE

Toute personne porteuse d'un projet de travaux de type construction, restauration, extension (bâtiment d'habitation, bâtiment agricole, infrastructure publique....)

A tous les stades d'avancement du projet : de l'acquisition d'un terrain à la construction du bâti.

#### INTERLOCUTEURS PRESENTS

Les services compétents et adaptés à la demande du porteur d'un projet de travaux : services de l'Etat (Bâtiments de France – STAP, DDT, DREAL...), CAUE de la Dordogne, Chambre d'Agriculture de la Dordogne, élus et techniciens des collectivités concernées, chargée de mission du projet Grand Site...

#### **OBJECTIFS**

- Bénéficier d'un accompagnement concerté et de conseil ciblés, le plus en amont possible de son projet,
- Permettre une meilleure compréhension des démarches techniques et administratives à entreprendre, par le biais d'un service de proximité,
- Orienter le projet de travaux vers une plus grande intégration dans le contexte paysager remarquable de la vallée.

#### Quand et où a lieu le Guichet unique?

Le premier jeudi de chaque mois.

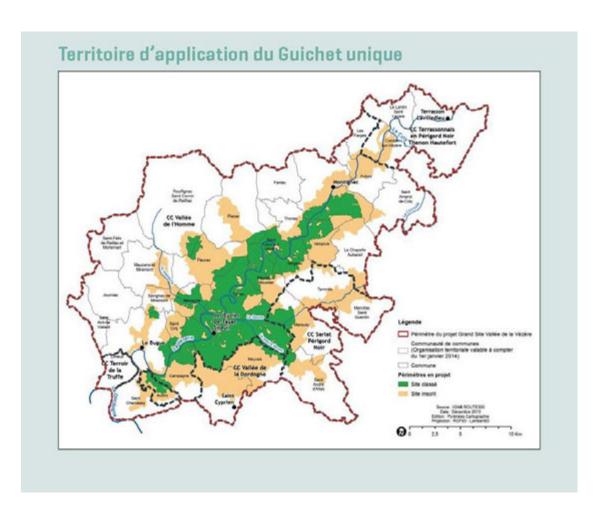
Calendrier fixé jusqu'à la fin de l'année 2015 : Jeudi 15 Janvier, Jeudi 12 Février, Jeudi 05 Mars, Jeudi 02 Avril, Jeudi 07 Mai, Jeudi 04 Juin, Jeudi 02 Juillet, Jeudi 10 Septembre, Jeudi 08 Octobre, Jeudi 05 Novembre, Jeudi 03 Décembre.

Au Centre d'accueil du Pôle International de la Préhistoire situé aux Eyzies-de-Tayac, ou directement sur site selon les projets.

#### Qui peut prendre rendez-vous auprès du Guichet unique?

Toute personne dont le projet de travaux est situé sur l'une des 37 communes suivantes (qui constituent le territoire du projet Grand Site Vallée de la Vézère) :

Aubas, Audrix, Le Bugue, Campagne, La Chapelle Aubareil, Condat sur Vézère, Les Eyzies de Tayac Sireuil, Fanlac, Les Farges, Fleurac, Journiac, Le Lardin Saint Lazare, Limeuil, Manaurie, Marcillac Saint Quentin, Marquay, Mauzens et Miremont, Meyrals, Montignac, Peyzac le Moustier, Plazac, Rouffignac Saint Cernin, Saint Amand de Coly, Saint André d'Alias, Saint Avit de Vialard, Saint Chamassy, Saint Cirq, Saint Cyprien, Saint Félix de Reillac et Mortemart, Saint Léon sur Vézère, Savignac de Miremont, Sergeac, Tamniès, Terrasson, Thonac, Tursac, Valojoulx.



#### Comment prendre rendez-vous?

La prise de rendez-vous se fait auprès de l'équipe du projet Grand Site Vallée de la Vézère, 15 jours au minimum, avant la date du Guichet unique. Participation gratuite.

#### **Caroline FILLAIRE**

Chargée de mission Projet Grand Site Vallée de la Vézère

Caroline.fillaire@pole-prehistoire.com

Tél: 05 53 06 06 47 (du mardi au jeudi)

#### **Carole Breton**

Chargée de mission Projet Grand Site Vallée de la Vézère

carole.breton@pole-prehistoire.com

Tél: 05 53 06 06 47 (du mardi au jeudi)

http://www.projet-grand-site-vallee-vezere.fr/